

PARFAIRE

Pour **A**ider les **R**esponsables de **F**ormation des établissements d'enseignement supérieur dans leurs **A**ctivités
d'**I**ntervention et de **R**echerche

Compte rendu du CA des 8 et 9 décembre 2014 MNHN et UPMC

Présents :

Véronique Dang Kim Ban, Sophie Berthelet, Frédérique Gerbouin, Nathalie Guinec, Anne Hernandez (9 décembre), Eric Lalanne, Claudine Morel, Françoise Quéraud, Eva Zanczak, Nadia Benyahia, Catherine Brisson-Bernaert, Jessica Dubreuil, Sylvie Leroux, Marianne Fuchs, Jaël Mokienko, Amélie Duval

Absents excusés (2 procurations) :

Elisabeth Budo – procuration, Annick Jousset, Cathy Gavend – procuration, Régine Rey, Corinne Terrier, Patricia Piston, Martine Surre

Ordre du jour

- Préparation de l'assemblée générale 2015
- Points divers

1 - Assemblée générale 2015

7 membres sortants :

Nadia Benyahia, souhaite se représenter

Nathalie Guinec, souhaite se représenter

Corinne Terrier, souhaite se représenter

Anne Hernandez, souhaite se représenter

Claudine Morel, ne se représente pas

Régine Rey, ne se représente pas

Martine Surre, ne se représente pas

Frédérique Gerbouin fera un appel à candidatures sur la liste des adhérents pour le renouvellement des membres du CA, de la présidence et aussi pour les correspondants LAGAF (sud-Est, sud-Ouest, Ouest, R2A ?)

Ordre du jour AG Parfaire

- Formation des coordonnateurs de réseaux régionaux au nouveau site Parfaire (en amont à l'AG)
- Rénovation du calcul des cotisations : suite à la fusion des établissements, à la suppression des actions nationales pour les responsables formation et assistants de formation, Parfaire se voit dans l'obligation de repenser le mode de cotisation pour continuer à financer les actions de formation des responsables et assistants de formation. Une proposition est faite de garder des tranches en fonction du nombre de BIATS par établissement et augmenter les cotisations :
 - < 1500 personnels BIATS titulaires et contractuels en personnes physiques : 250 €
 - > ou = à 1500 personnels BIATS titulaires et contractuels en personnes physiques : 400 €La seconde proposition consiste à laisser la cotisation à 250€ mais à procéder à une augmentation dans les deux années qui viennent.

PARFAIRE

Pour **A**ider les **R**esponsables de **F**ormation des établissements d'enseignement supérieur dans leurs **A**ctivités
d'**I**ntervention et de **R**echerche

Il conviendra de préparer un chiffrage des colloques, séminaires, coût complet d'une action ex- action nationale « RF » ou « AF » pour que le CA puisse valider les actions que Parfaire pourra supporter financièrement et organiser en 2015. Le CA rappelle le principe désormais retenu d'un co-financement Parfaire – établissements adhérents des actions de formation dont l'association reprendra le pilotage.

Les coordonnateurs réseaux pourraient se charger de faire un premier bilan du nombre de BIATS des établissements dans leurs réseaux

- Bilan moral
- Bilan financier
- Changement de siège social de l'association sur compteasso.service-public.fr : envoi des modifications de siège par voie postale ou en télé déclaration

Frédérique Gerbouin envoie à Nadia Benyahia et Jessica Dubreuil la liste des thèmes circulant sur la liste adhérents de Parfaire pour préparer la fiche pratique qui servira lors des ateliers de l'AG.

La thématique de l'accompagnement, initialement prévue pour être abordée sous forme de séminaire durant l'AG, pourra faire l'objet d'un séminaire à part entière en 2015.

Comme les années précédentes, la participation à l'AG sera payante, par bon de commande envoyé au trésorier. Elle s'élèvera à 60€ pour les adhérents et 100€ pour les non adhérents.

2 – ESENESR - DGSIP

Annulation par l'ESENESR de la formation des responsables de composante.

Sophie Berthelet se propose de contacter car elle compte l'organiser pour son établissement –ce qui n'a pas encore été fait- (4 personnes intéressées) et se propose de l'ouvrir à ceux intéressés. Elle doit d'abord reprendre contact avec l'ESENESR puis ensuite avec Eric Lalanne, également intéressé pour mutualiser l'ingénierie sur cette formation.

Les coordonnateurs de réseaux en tant que correspondant fonctionnel du Ministère doivent écrire à l'ESENESR pour prendre connaissance de l'avenir des réseaux en 2015.

3 – Actualités Parfaire

Formation des nouveaux assistants de formation

Dans la mesure où il n'y a plus de financement pour les actions nationales, la formation comportera des frais d'inscription pour les établissements. Parfaire avancera la totalité des frais de formation puis facturera 50% aux établissements qui s'inscrivent. Les autres 50% restent à la charge de Parfaire. Les frais de mission sont à la charge de l'établissement. Les frais d'hôtel et de repas sur assurés par Parfaire également.

Sylvie Leroux contacte Agnès Lemmer pour récupérer le programme. Il sera validé en CA. De nouveaux intervenants, responsables ou assistants de formation seront à identifier.

Ce principe sera adopté également pour la formation des nouveaux responsables de formation en 2015. Patricia Piston a transmis le budget de l'action nationale des nouveaux responsables de formation à Eric Lalanne. Il servira de base pour statuer en prochain CA la facturation de l'action et celle des assistants de formation à proposer en 2015.

PARFAIRE

Pour **A**ider les **R**esponsables de **F**ormation des établissements d'enseignement supérieur dans leurs **A**ctivités
d'**I**ntervention et de **R**echerche

Groupe socle de professionnalisation

Nathalie Guinec participe au ministère au groupe socle de professionnalisation. La CPU a demandé que les élus soient également formés, au même titre que les cadres supérieurs.

Lagaf

LAGAF 7

Des bugs importants subsistent encore sur le passage à Windows 7. La problématique réside dans la maintenance d'un outil adaptable dans sur tous les systèmes d'exploitation (XP, 7, 2013...). Il n'y a plus suffisamment de correspondants LAGAF dans les réseaux pour tester la nouvelle version. Le muséum continue de tester, ainsi que Besançon, Poitiers ainsi qu'Arras.

Un appel pour reconstituer le réseau de correspondants LAGAF sera fait à l'AG. La reconstitution de ce réseau permettra de faire le lien avec le ministère, assurer les formations en région et faire remonter les bugs, via ces canaux.

En CA, de nouveaux établissements parisiens se proposent de tester Lagaf7 : UPMC, Paris 8, Paris 5 avec retour des bugs à Karim Alabban, MNHN.

Les membres du CA posent la question de la prise en charge des frais de déplacement des correspondants LAGAF en région pour les réunions de travail à Paris, puisque le ministère ne les rembourse pas.

Courriers AMUE - ESEN ESR

Le courrier préparé lors du dernier CA de Parfaire a été envoyé à Simone Bonafous par la présidente mais n'a reçu aucune réponse. Les DGS et DRH étaient en copie, ils ont quant à eux réagi auprès de Parfaire.

Eric Lalanne a rencontré le directeur des études de l'AMUE et lui a fait part des prix et services élevés pratiqués par l'AMUE et s'est étonné que l'AMUE soit assujettie à la TVA alors que nombre de nos prestataires ne le sont pas... Etant donné que ce sont les présidents d'université qui votent les tarifs de l'AMUE en CPU, ce sont les interlocuteurs qu'il faut sensibiliser.

A la dernière CPU, les membres ont émis le souhait de former les élus politiques en même temps que leurs cadres supérieurs à l'ESEN ESR.

Avenir de Parfaire

Le groupe professionnalisation va devoir prendre davantage de forces et est fortement lié au devenir de Parfaire. Pourquoi ne pas s'appuyer sur les réseaux pour constituer les groupes, répartir le travail. Ce serait le moyen de retisser un lien avec les réseaux, d'autant qu'ils ne sont plus subventionnés.

Refonte des emplois types REFERENS : la refonte des emplois types REFERENS est en cours mais aucun membre d'une université n'y est présent. Il semblerait que l'on se dirige vers de la disparition d'emplois types d'IGE qui entraînerait des difficultés lors des recrutements par concours sur des emplois types trop larges : candidats non admissibles, concours infructueux à l'admission, stagiaires non titularisés. Nadia Benayahia se propose de rédiger un courrier reprenant les points de vigilance par rapport de nos métiers, fonctions pour permettre à adhérent de se renseigner auprès des interlocuteurs de son établissement.